

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL833

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 30, substituer au mot « participent » les mots : « sont associés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.